

PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE 2026

INSCRIPTIONS :
Date limite de
réception des
dossiers complets
au CDG
le 20 février 2026



VERS CATEGORIES
A ET B

- ⇒ **GRADE** de promotion interne sollicité :
- ⇒ **Proposition :** Au choix ☐ Par la voie de l'examen professionnel * ☐
- * en cas d'examen professionnel, date d'admission :

COLLECTIVITÉ :

NOM et Prénom du fonctionnaire :

Situation du fonctionnaire au 1^{er} janvier 2026

Date et lieu de naissance : le.....à.....(>> **âge** au 01/01/26 :)
Grade au 01/01/2026) :..... **Echelon :**.....

- **Date de 1^{ère} nomination stagiaire :**

- **Périodes de disponibilité :** du.....au.....
du.....au.....

- **Périodes de congé parental :** du.....au.....
du.....au.....

- **Prorogation de stage:** du.....au.....

- **Exclusion temporaire:** du.....au.....

Rang de classement

A remplir si vous proposez plusieurs agents pour le même grade (au sein de la même collectivité).

(Cela revient à classer les agents selon un ordre de mérite).

Rang de classement choisi pour cet agent :

L'agent a-t-il déjà été proposé à la promotion interne pour ce cadre d'emplois ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, indiquer les années :

Activités et missions particulières

Nombre d'agents encadrés :

Par qui le fonctionnaire est-il lui-même encadré ?

L'agent est-il en lien direct avec l'autorité territoriale ? non ☐ oui ☐ , fonction.....

Responsabilité/Technicité particulière : non ☐ oui ☐

Si oui, laquelle :

Le cas échéant, lister les missions de l'agent qui font apparaître le degré d'autonomie, de responsabilité, de représentativité de la collectivité, d'aide à la décision et d'esprit d'initiatives

-

-

- accès initial à la FPT : accès sans concours ☐ intégration/examen ☐ concours ☐
- accès au dernier cadre d'emplois : P.I. au choix ☐ P.I. avec examen ☐ concours ☐
- avancement de grade dans le cadre d'emploi actuel : au choix ☐ avec examen ☐
- L'agent a-t-il suivi la préparation concours/examen au grade PI ? oui ☐ année: non ☐
- L'agent a-t-il passé le concours/examen correspondant au grade PI ? oui ☐ année: non ☐
- Si oui, l'agent a-t-il été admissible ? oui ☐ non ☐
- Mobilité interne ? (différents postes dans la collectivité) oui ☐ non ☐

Si oui, préciser :

Mobilité externe ? (mutations, plusieurs employeurs) oui ☐ non ☐

Si oui, préciser :

Expérience professionnelle dans le privé (*fournir les contrats correspondants*) : oui ☐ non ☐

Code de la nomenclature (voir arrêté) *	Autre profession (libellé)	Du..... au..... soit une durée de.....	*pour les professions prévues par arrêté ministériel - du 10/04/2007 pour une promotion vers catégorie B - du 10/08/2007 pour une promotion vers attaché - du 22/08/2008 pour une promotion vers ingénieur - du 05/03/2009 (art.2) pour une promotion vers bibliothécaire - du 05/03/2009 (art.3) pour une promotion vers attaché de conservation du patrimoine - du 10/03/2008 pour une promotion vers conservateur (du patrimoine) - du 05/03/2009 (art.1) pour une promotion vers conservateur (des bibliothèques)

Formations

L'agent est-il à jour de ses formations statutaires obligatoires ? oui ☐ non ☐

(formation d'intégration, formation au 1er emploi, formation de professionnalisation tout au long de la carrière)

Si oui, nombre de jours de **formation de professionnalisation** au cours des 5 dernières années



Décret 2008-512, art 16 :
Pour être inscrit sur la liste d'aptitude de la Promotion Interne, l'agent doit être à jour des obligations de formation de professionnalisation avec attestations du CNFPT.
En l'absence du nombre de jours suffisant et justifié le dossier sera rejeté

Fait le,
 à
Signature et cachet de l'Autorité Territoriale

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC CE DOSSIER

- ☐ le tableau annuel de promotion interne,
- ☐ l'arrêté des lignes directrices de gestion en promotion interne de votre collectivité,
- ☐ une lettre manuscrite de l'agent (présentation de son projet professionnel détaillé)
- ☐ une copie de l'organigramme détaillé et une copie de la fiche de poste
- ☐ une copie du compte rendu de l'entretien professionnel 2025
- ☐ une copie de l'attestation de suivi de la formation d'intégration d'accès au cadre d'emplois depuis 2008
- ☐ une copie des attestations de formation de professionnalisation délivrées par le CNFPT pour les 5 dernières années (2021-2022-2023-2024-2025).

PIECES COMPLEMENTAIRES SI LA SITUATION LE JUSTIFIE

- ☐ une copie de l'attestation de réussite à l'examen professionnel
- ☐ une copie de l'attestation de présentation à l'ensemble des épreuves écrites ou du courrier de réussite à l'admissibilité au cours des 5 dernières années (2021-2022-2023-2024-2025) pour la promotion demandée
- ☐ une copie de l'attestation de suivi à la préparation du concours ou l'examen professionnel d'accès au grade de la promotion interne
- ☐ une copie des attestations de stage délivrées par le ou les autres organismes de formation (hors CNFPT) au cours des 5 dernières années
- ☐ une copie des contrats de travail (si expérience dans le privé notamment pour les professions prévues par arrêté)